

Impôt sur le revenu

Je ne représente pas beaucoup de travailleurs grassement payés. Les fonctionnaires le sont, mais la plupart d'entre eux vivent à Ottawa ou à Hull. Ils ne vivent certainement pas au Timiskaming. Ils n'ont pas songé à faire quoi que ce soit pour remédier au taux de chômage de 25 p. 100 dans ma région. Le gouvernement a nommé au cabinet un libéral d'une circonscription au sud de la mienne. Les gens de sa circonscription n'ont pas les mêmes problèmes que ceux de la mienne, mais ils ont eu la bêtise de voter libéral pendant longtemps et ils continueront sans doute à le faire. Je représente des travailleurs dont un bon nombre sont défavorisés parce qu'ils doivent franchir de grandes distances. Chaque fois qu'ils vont au restaurant, ils y trouvent des resquilleurs qui s'invitent mutuellement à dîner. Les resquilleurs: fonctionnaires ou représentants de commerce.

Un jour, j'ai vu dans un restaurant d'Ottawa un type qui était vendeur chez Simpsons à l'époque. Je savais qu'il ne roulait pas sur l'or, pour avoir traité quelques fois avec lui. J'ai pensé que cet endroit-là était au-dessus de ses moyens, et j'ai compris qu'il dépassait aussi les miens quand j'ai parcouru la carte. Un endroit très cher. Je lui ai donc demandé comment il pouvait se payer tout cela. Il m'a répondu que c'était le fournisseur qui payait. Le fournisseur avait invité tous les vendeurs de son rayon au restaurant. D'ailleurs, le fournisseur ne leur vendait rien. Aucun d'eux n'achetait rien à sa société. C'était simplement pour entretenir de bonnes relations. Moi, il a bien fallu que je le paie, mon repas. Et la plupart des députés doivent faire de même, s'ils n'ont pas d'activités extra-parlementaires.

Une voix: Je crois vous avoir vu au Château.

M. Peters: Je n'y vais que lorsqu'on m'invite.

Des voix: Oh, oh!

M. Peters: Le plus souvent, c'est une association de fabricants, une association minière ou un groupement quelconque qui m'invite. Toujours le prix du repas est déduit, et c'est compris dans mes impôts. Et dans ceux du député d'en face, qui n'a pas mangé à ma table. C'est compris dans nos impôts à tous, et nous le savons. Voilà de quoi je me plains. Ce qui est bon pour les uns doit être bon pour tout le monde.

Je me souviens qu'il y a 20 ans, certains députés des régions rurales demandaient des mesures en faveur des travailleurs, pour qu'ils puissent payer leur logement lorsqu'ils devaient s'éloigner pour trouver du travail. Je me souviens que des députés—j'étais du nombre—se sont battus pour obtenir des allocations d'outillage et autres avantages pour les travailleurs. Nous nous estimions heureux quand les travailleurs obtenaient certains avantages. La déduction est passée à \$150. Maintenant le gouvernement est en veine de générosité, il va la porter à \$250. Le secrétaire parlementaire ne peut pas venir nous dire que c'est équitable, cette misère. C'est sans commune mesure avec ce qu'il faudrait faire.

Avec le gouvernement actuel, ce problème risque de se perpétuer. Tout ce que nous demandons, c'est la justice. Si une compagnie insiste pour qu'un homme se rende au travail en voiture, faute de quoi, il n'aura pas l'emploi, alors il faudrait donner à cet homme un certificat. Nous ne donnons pas de certificats aux cadres de compagnies; ils ont des comptes de

dépenses et tout le monde assume qu'ils sont des employés de la compagnie. Le directeur général d'une compagnie peut en faire profiter sa femme, qui peut inviter ses amies à dîner aux frais de la compagnie. Bon nombre de femmes le font, elles invitent même parfois un monsieur. Il faudrait que la compagnie soit tenue de faire une déclaration attestant que le travailleur doit faire certaines dépenses dans l'accomplissement de son travail. Nous serions certes disposés à accepter cette proposition.

● (1732)

Pourquoi le secrétaire parlementaire prétend-il que c'est juste? C'est malhonnête, et tout le monde sait que ce n'est pas juste. Nous lésons ceux qui travaillent et ne peuvent pas déduire leurs frais. Si le ministre répète que c'est équitable, qu'il nous dise comment on vérifie les comptes de dépenses. Bien des abus considérés comme courants dans le monde des affaires au Canada ne sont pas autorisés aux États-Unis. Ce ne serait pas plus mal de laisser les travailleurs canadiens déduire leurs frais d'emploi que de laisser les hommes d'affaires déduire les dépenses occasionnées par leurs affaires. Bien sûr, le monde des affaires a souvent abusé des exemptions qui lui sont accordées, mais je ne pense pas que les travailleurs feraient la même chose. Cette allocation de \$250 aidera sans doute les travailleurs, mais certainement pas de façon équitable.

M. Lumley: Monsieur le président, si le député et ses collègues parlent de supprimer les abus à l'égard des dépenses, nous sommes cent pour cent d'accord. Il a mentionné certains cas de fraude fiscale et j'espère qu'ils les a signalés au ministre du Revenu national qui enquêtera immédiatement. À l'instar de nombreux députés des deux côtés de la Chambre, je représente les fonctionnaires qui, selon le député, ne sont pas des travailleurs et qui, selon lui, n'ont pas les mêmes problèmes que les gens de sa circonscription. Je puis vous assurer, monsieur le président, qu'un bon nombre d'entre nous ne sont pas du tout d'accord. Les fonctionnaires connaissent aussi les problèmes mentionnés par le député. En raison du programme de décentralisation entrepris par le gouvernement, de nombreux fonctionnaires ne vivent pas dans des centres urbains, mais sont éparpillés d'un océan à l'autre.

M. Jones: Monsieur le président, chaque fois que la loi de l'impôt sur le revenu revient à la Chambre je m'emballe, je ne me sens plus car j'ai vu tellement de gens ruinés par cette loi. Et je veux dire vraiment «ruinés.» Aujourd'hui, on a parlé des fonctionnaires municipaux. Ils obtiennent certainement un tiers, mais rien dans cette loi ne dit qu'ils y ont droit. Il faudrait l'inclure dans la loi et non pas l'autoriser par une lettre du ministre du Revenu national ou d'un bureau de l'impôt. Cette exemption devrait être incluse dans le bill.

Je ne sais pas combien de députés sont avocats, comptables ou hommes d'affaires, mais je sais qu'il y en a très peu qui peuvent interpréter ce bill. Il est impossible à interpréter, monsieur le président. C'est l'exemple le plus incroyable, le plus stupide et le plus ridicule d'ambiguïté et de verbiage qui puisse figurer dans les Statuts du Canada.

Des voix: Bravo!